

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète
Question écrite n° 44810

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la possibilité d'attribuer le label grande cause nationale 2014 à la lutte contre le diabète. La fédération française des diabétiques, soutenue par les associations locales, lance une campagne de mobilisation, au sein du collectif « Tous contre le diabète » afin que la lutte contre cette épidémie soit intensifiée par l'obtention du label grande cause nationale 2014. Cette initiative repose sur la nécessité d'informer et d'alerter le public sur cette maladie « plus grave que ne le croit ». D'après ces acteurs associatifs, cette première maladie chronique présente un triste palmarès : 3 millions de personnes touchées dont 20 000 enfants, première cause de cécité, deuxième cause de maladie cardiovasculaire, première cause d'amputation, 30 000 décès par an, 400 nouveaux cas par jour, 1 milliard de dépenses supplémentaires pour l'assurance maladie... Pour lutter contre ce fléau et éviter ainsi de nouveau cas dramatiques, notamment parmi les populations les plus jeunes ou les plus fragiles, il importerait de prendre des engagements politiques forts et de lancer une campagne d'information à la hauteur des enjeux de santé publique que cette épidémie soulève. Il lui demande de prendre en compte avec la plus grande bienveillance la demande d'attribution du label grande cause nationale 2014 au collectif « Tous contre le diabète ».

Texte de la réponse

Le Premier ministre a attribué le label Grande cause nationale 2014 à l'engagement associatif le 14 février dernier. Cette candidature est portée par le « Mouvement associatif », (anciennement Conférence permanente des coordinations associatives, CPCA), qui fédère plus de 600 000 associations réunies autour d'une vingtaine d'organisations thématiques. Ce label permettra au « Mouvement associatif » d'engager une vaste campagne de sensibilisation dans les médias nationaux publics autour de l'engagement associatif afin de valoriser et promouvoir le rôle des associations et de l'engagement bénévole dans notre société. Par cette décision, le Premier ministre a ainsi souhaité soutenir les 16 millions de bénévoles associatifs, auxquels s'ajoutent 1,8 millions de salariés d'une association, engagés dans tous les domaines, dont celui de la santé. Le Premier ministre souligne néanmoins la qualité du dossier de candidature qui était porté par les acteurs associatifs de la lutte contre le diabète, fédérés par la Fédération Française des Diabétiques dans le collectif « Tous contre le diabète ». Le collectif a relevé à juste titre la nécessité d'apporter des réponses concrètes à cette épidémie et à ses complications qui frappent plusieurs millions de personnes, mais restent mal connues de la plupart des Français. Face à cette situation, le Premier ministre réaffirme l'importance d'intégrer pleinement la lutte contre le diabète à la Stratégie nationale de santé afin de renforcer l'information sur le diabète, la prévention et l'accompagnement des personnes concernées.

Données clés

Auteur : M. André Chassaigne

Circonscription : Puy-de-Dôme (5e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE44810

Numéro de la question : 44810

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>3 décembre 2013</u>, page 12474 Réponse publiée au JO le : <u>11 mars 2014</u>, page 2297